



**Bonny David, Emonet Gaétan**

Sortir de l'Accord de Paris et siéger au Conseil d'administration de Groupe E : un paradoxe inacceptable !

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 17.02.25

**Dépôt**

De manière totalement stupéfiante, le conseiller national UDC, Nicolas Kolly, a récemment exigé, lors de son intervention sur les ondes de la RTS, que la Suisse se retire de l'Accord de Paris sur le climat (COP 21, 2015), qu'il juge trop contraignant. Il n'a pas hésité à établir un parallèle avec les Etats-Unis qui ont quitté cet accord à la suite de l'accession de Donald Trump à la présidence. Or, ce dernier est notoirement connu pour ses positions « climatosceptiques ».

Les déclarations du conseiller national UDC constituent un véritable affront à la politique climatique de la Confédération, qui a ratifié l'Accord de Paris, mais aussi à celle du Canton de Fribourg. Pour rappel, en ratifiant cet accord en 2017, la Suisse s'est engagée à limiter le réchauffement climatique et à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Ces engagements ont été intégrés dans la loi sur le climat et l'innovation.

Par ailleurs, Monsieur Nicolas Kolly siège au Conseil d'administration de Groupe E, le principal acteur énergétique du Canton de Fribourg. Cette entreprise, détenue en grande partie par l'Etat, joue un rôle majeur dans le développement de projets visant à accélérer la transition énergétique. De ce fait, le canton exerce une influence significative sur sa gouvernance et sa stratégie. Il va sans dire que le discours du conseiller national, qui remet en cause l'Accord de Paris, et sa présence au sein du Conseil d'administration de Groupe E suscitent à la fois incohérence et incompréhension. Leur combinaison apparaît comme incompatible.

1. Les autorités cantonales et la population fribourgeoise, qui ont non seulement soutenu mais aussi validé des engagements climatiques en parfaite adéquation avec l'Accord de Paris, sont-elles en droit d'attendre des membres du Conseil d'administration de Groupe E, où le canton joue un rôle important, qu'ils partagent une vision cohérente et constructive de la politique climatique ? Il est essentiel que ces membres œuvrent dans une même direction et soient déterminés à trouver des solutions pour relever les défis climatiques actuels et futurs, plutôt que tenir des propos aussi déconcertants que ceux de Monsieur Kolly, qui cherche à faire sortir la Suisse de l'Accord de Paris, à l'image des Etats-Unis. Dès lors, et au regard de ses positions sur le climat, il semble évident qu'il existe une incohérence entre la présence de Monsieur Kolly au Conseil d'administration de Groupe E et les engagements climatiques de la Confédération. Selon le rapport de gestion de l'entreprise pour l'année 2023, le Conseil d'administration compte 11 membres, qui ont perçu plus de 600 000 francs d'indemnités. Il ne semble donc pas insurmontable de trouver 11 membres qui adhèrent pleinement à la politique climatique de la Confédération et du canton pour y siéger. Comment le canton envisage-t-il de remplacer Monsieur Kolly au sein du Conseil d'administration par un membre pleinement engagé à soutenir l'Accord de Paris ? Et dans quel délai ?

2. Monsieur Kolly préside également le Comité de nomination et de rémunération au Conseil d'administration de Groupe E, selon le même rapport de gestion de l'entreprise pour 2023. Compte tenu de ses positions sur le climat et de son rôle dirigeant au sein de cette commission, cette situation soulève des inquiétudes légitimes. Monsieur Kolly occupe-t-il toujours cette fonction ? Combien de personnes ont été recrutées sous sa présidence ? Le Conseil d'Etat peut-il garantir que les personnes nommées sont totalement alignées avec les engagements climatiques de la Confédération et du Canton de Fribourg ?
-